



Projet présenté par le Conseil d'Etat

Date de dépôt : 10 mai 2023

Projet de loi **approuvant le rapport de gestion de l'Hospice général pour** **l'année 2022**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève,
vu les articles 58, lettre i, et 60, lettre e, de la loi sur la gestion administrative
et financière de l'Etat, du 4 octobre 2013;
vu l'article 34 de la loi sur l'organisation des institutions de droit public, du
22 septembre 2017;
vu l'article 20 du règlement sur l'établissement des états financiers, du
10 décembre 2014;
vu le contrat de prestations entre l'Etat, soit pour lui le département de la
cohésion sociale, et l'Hospice général portant sur l'année 2022;
vu le rapport de gestion annuel de l'Hospice général pour l'année 2022,
décrète ce qui suit :

Article unique Rapport de gestion

Le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'année 2022 est approuvé.

Certifié conforme

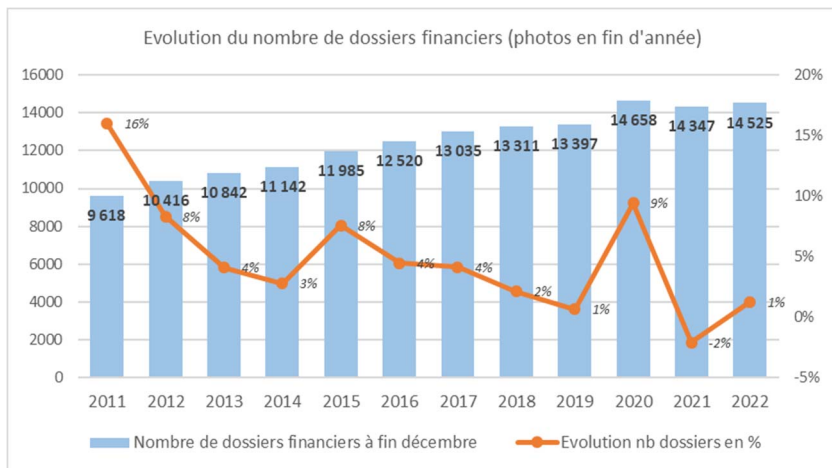
La chancelière d'Etat : Michèle RIGHETTI

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le projet de loi qui vous est présenté vise à approuver le rapport de gestion de l'Hospice général pour l'exercice 2022.

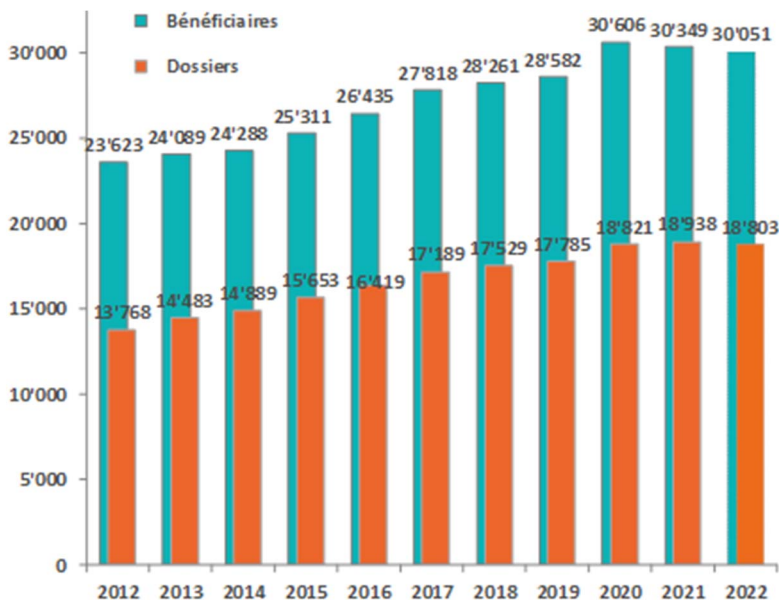
Aide sociale – programme C01

L'année 2022 a enregistré une légère augmentation du nombre de dossiers financiers à l'aide sociale (en photo, année sur année) de 1,2%, soit environ 180 dossiers.



Après une augmentation d'environ 200 dossiers durant le premier trimestre 2022, une baisse continue a été constatée jusqu'au mois de septembre (-214 dossiers), au fur et à mesure que l'économie se remettait du choc de la crise sanitaire. Tandis que les 3 derniers mois enregistraient une hausse de 206 dossiers, dont 148 uniquement en décembre.

Nombre de dossiers ayant touché au moins une prestation financière dans l'année (volume annuel de dossiers traités) et évolution du nombre de bénéficiaires concernés



Volume annuel de dossiers traités et évolution du nombre de bénéficiaires : 2011-2022

Légende :

* Recalculé sans doublons entre prestations jusqu'à l'abrogation du RMCAS en 2012

** 4^e révision de la LACI réduisant le nombre de jour-cadre pour les chômeurs et ayant entraîné une très nette augmentation des chômeurs en fin de droit (+13,5% d'augmentation de dossiers à l'aide sociale entre 2010 et 2011)

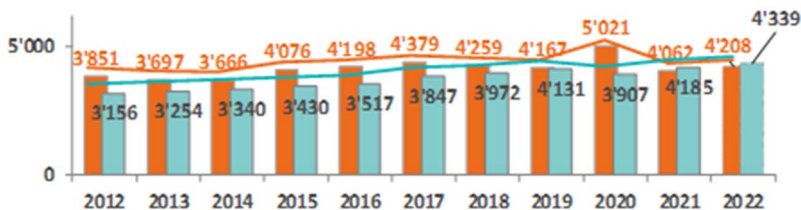
*** Année « Covid-19 »

Le volume de dossiers financiers traités est resté stable avec une baisse de moins de 1% au cours de l'année sous revue (le volume tient compte des demandes d'aide financière ouvertes et closes dans l'année), soit une baisse de 135 dossiers par rapport à 2021.

Nouveaux dossiers et dossiers clos (en volume), 2013-2022

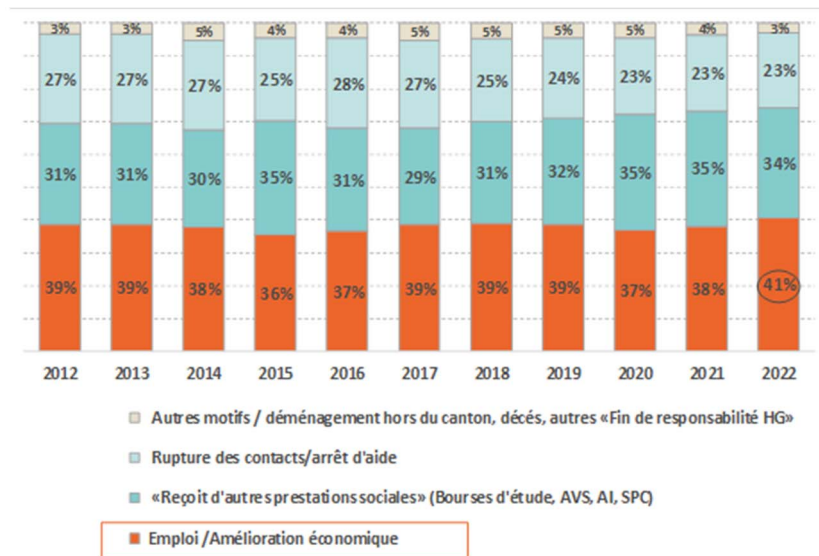
■ Nouveaux dossiers

■ Dossiers clos



Comme en 2021, le nombre de dossiers clos est supérieur au nombre de nouveaux dossiers. En ce qui concerne les sorties de l'aide sociale, l'année 2022 enregistre une augmentation de 4% des sorties par rapport à 2021.

Répartition en % parmi les dossiers clos selon le motif de sortie de l'aide sociale, 2012-2022



La bonne tenue de l'économie dans une année post-COVID-19 a permis d'enregistrer le plus fort taux de retour à l'emploi de ces 5 dernières années : + 10% entre 2021 et 2022, soit 146 titulaires de dossiers supplémentaires (1 666 dossiers en 2022 contre 1 520 en 2021).

Les branches d'activités dans lesquelles ces personnes ont trouvé un emploi sont notamment les métiers du commerce, du nettoyage, de la vente et de la restauration.

Par ailleurs, le nombre de personnes avec statut d'indépendant à l'aide sociale a chuté (de près de 140 dossiers) pour s'établir à 104 (soit encore le double par rapport à la situation ante-COVID-19).

Les durées d'aide moyenne et médiane des dossiers clos avec motif de sortie « Emploi / Amélioration économique » se sont cependant allongées de manière significative en 2022. Une des raisons est probablement un effet post-COVID-19. La classe d'âge la plus concernée par la hausse des retours vers l'emploi est celle des titulaires de dossier âgés de 40 à 49 ans, dont la progression est de +24% dans ce motif, entre 2021 et 2022, alors qu'elle avait connu une baisse tout aussi spectaculaire, de -15% entre 2019 et 2020. En conséquence, ce report conduit à des durées d'aide à la sortie « Emploi / Amélioration économique » un peu plus élevées en 2022.

Des facteurs de précarité, complexifiant les situations des demandeuses et demandeurs d'aide sociale, influencent sans doute également la durée d'aide.

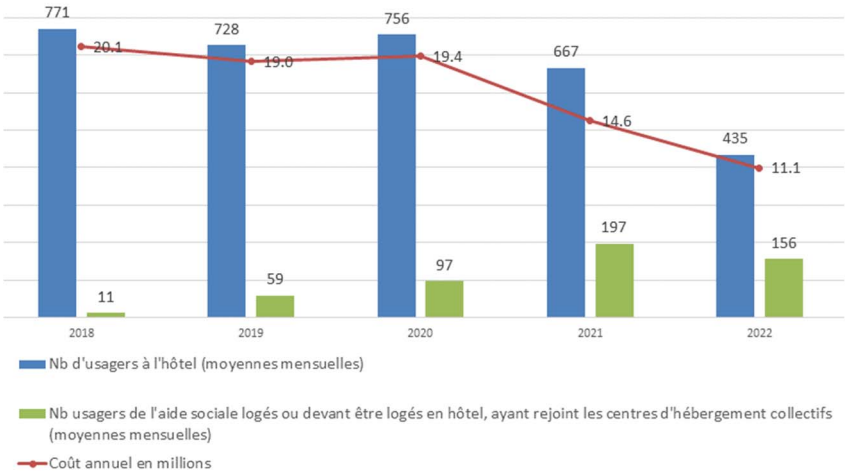
Surendettement, logement et santé continuent de constituer les 3 problématiques, souvent cumulées, que les personnes suivies à l'aide sociale rencontrent le plus fréquemment. Tandis que l'unité désendettement de l'Hospice général a continué de fonctionner à plein régime et que la collaboration interinstitutionnelle (CII) avec l'office cantonal de l'emploi (OCE) et l'AI se renforce (détection précoce notamment), l'institution a fortement développé son offre et son accompagnement des usagères et usagers dans ses hébergements temporaires, notamment avec l'ouverture de la résidence des Berges du Rhône (quartier de la Jonction), avec 75 lits, ou encore grâce à l'acquisition d'immeubles.

La pénurie récurrente de logements à des loyers abordables dans le canton engendre, pour les personnes les plus précarisées, des situations de mal-logement, voire de sans-abrisme. Le dispositif d'appartements-relais et d'hébergements temporaires de l'Hospice général permet de mieux accompagner les usagères et usagers qui sont sans logement pérenne, de travailler sur la ou les problématiques qui les ont amenés à perdre leur logement et de les aider à retrouver un bail en leur nom propre.

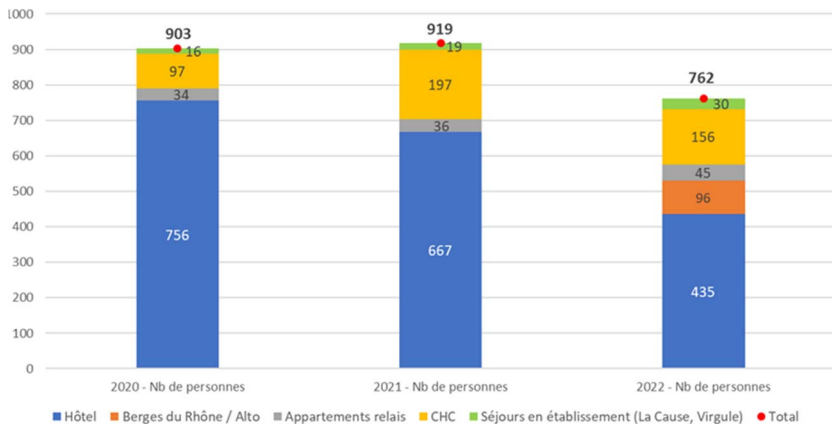
Simultanément, ce dispositif engendre une baisse significative des coûts de frais d'hôtel.

Evolution du nombre d'usagères et d'usagers de l'aide sociale logés à l'hôtel et coûts annuels (en MCHF), 2018-2022 :

Nombre de personnes logées à l'hôtel et en CHC, et coût des hôtels (en millions de francs)



Hébergements temporaires : nombre de personnes logées
(en moyennes mensuelles)

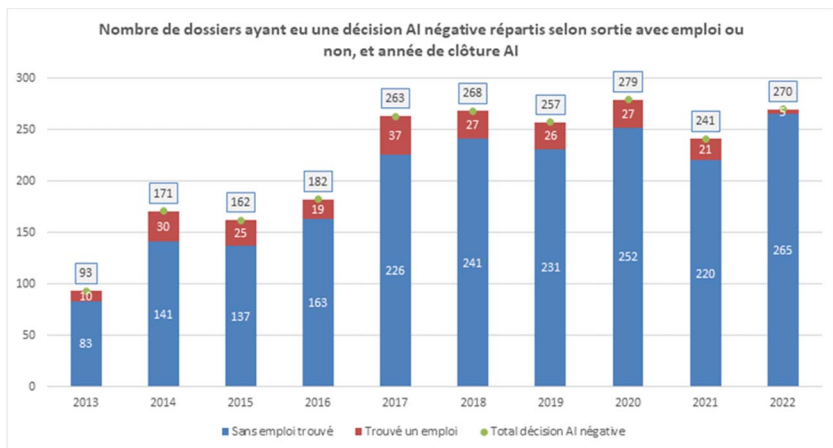


Une action combinée sur les différentes problématiques (logement, endettement, insertion professionnelle) ainsi qu'une offre d'hébergements temporaires élargie et diversifiée permettent à un plus grand nombre de personnes d'entrevoir des solutions adaptées à leur situation et ainsi d'accéder à des solutions de logement ou d'hébergement pérenne.

En outre, depuis juin 2022, dans le cadre du projet pilote DOMOS, l'Hospice général, en collaboration avec les départements de la cohésion sociale et du territoire, l'Union suisse des professionnels de l'immobilier (USPI), la Chambre genevoise immobilière (CGI) et l'Association de défense des locataires (ASLOCA), aide les ménages en difficulté financière passagère à payer leur loyer en retard afin de leur éviter de perdre leur logement. Ces ménages non aidés financièrement par l'Hospice général, lors d'un défaut de paiement, ont la possibilité d'obtenir une aide financière pour résorber l'arriéré de loyer, sur la base de critères définis et d'une évaluation sociale. Ce projet pilote d'une durée de 2 ans est géré par l'unité logement de l'Hospice général, qui évalue et oriente au besoin les demandes des ménages en difficulté. Depuis sa mise en place jusqu'à la fin de l'année 2022, ce dispositif a permis à 81 ménages de se maintenir dans leur logement.

L'Hospice général constate une augmentation des problématiques de santé des usagers et usagers : près de 40% des titulaires de dossier âgés de moins de 50 ans font état d'une problématique de santé physique et/ou psychique et/ou d'addiction. Une conséquence du « transfert » de l'AI vers l'aide sociale (réformes successives de l'AI) et de la plus grande complexité des situations

de précarité (multifactorielles). De surcroît, le taux de personnes concernées par des problématiques de santé augmente lorsque s'allonge la durée de recours à l'aide sociale.



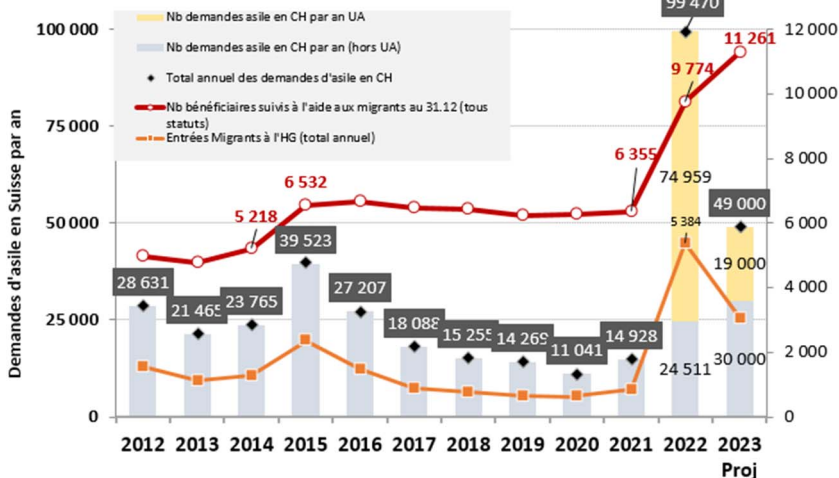
Un nombre grandissant d'usagères et d'usagers restent donc dépendants de l'aide sociale alors même qu'ils souffrent de fragilités psychologiques qui les empêchent fréquemment de trouver / garder un emploi fixe. Pour ces personnes, la prise en charge par l'institution d'aide sociale s'avère très complexe.

Enfin, l'Hospice général a très largement contribué à rédiger le projet de loi sur l'aide sociale et la lutte contre la précarité (LASLP; rs/GE J 4 04) qui reflète les constats et les expériences du personnel de l'aide sociale au cours des 10 dernières années et intègre un certain nombre de ses propositions. Les changements de paradigme que l'adoption de cette nouvelle loi induirait correspondent aux attentes des collaboratrices et collaborateurs de l'Hospice général.

Aide aux migrants – programme C05

Crise aura été le maître-mot de l'année 2022 en termes de migrations. Le tableau ci-dessous permet de suivre l'évolution des flux migratoires sur 10 ans.

Evolution des demandes d'asile en CH rapportées aux bénéficiaires du dispositif Asile de l'HG



Plus de 4 000 personnes en provenance d'Ukraine, en majorité des femmes et des enfants, sont arrivées à Genève en quelques mois : grâce à une mobilisation de tous les services idoines de l'Etat sous la houlette du Conseil d'Etat, l'Hospice général a été à même de fournir un toit, même si parfois un peu précaire (p. ex. dans la Halle 7 de Palexpo), à toutes ces personnes.

Outre la Halle 7 de Palexpo et le logement chez des particuliers, l'Hospice général a entrepris la transformation de locaux commerciaux, la plupart du temps loués à des privés, en « plateaux » d'hébergement collectif (PHC) : chambres individuelles ou familiales, mais sanitaires et cuisines partagés.

Au 31 décembre 2022, 4 200 personnes en provenance d'Ukraine étaient titulaires d'un permis S à Genève dont 3 185 prises en charge par l'Hospice général.

En surplus de ces 3 185 primo-arrivantes et primo-arrivants, 234 requérantes et requérants d'asile, essentiellement en provenance de Turquie et d'Afghanistan, ont été attribués à Genève, portant le nombre total de personnes suivies dans le dispositif Asile à plus de 9 770.

Cette situation migratoire exceptionnelle a conduit le canton à ouvrir un centre sanitaire protégé (Anneville, commune de Lancy) et à en préparer 2 autres en prévision des arrivées annoncées par le Secrétariat d'Etat aux migrations pour le début de l'année suivante.

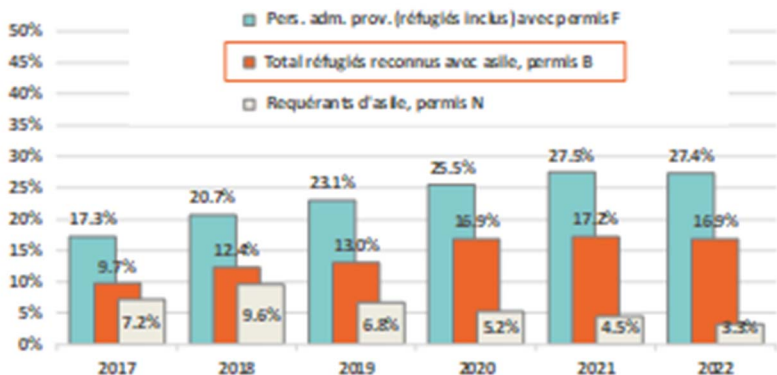
Le nombre de requérantes et requérants d'asile mineurs non-accompagnés (RMNA) a également augmenté de manière exponentielle au cours de l'année sous revue : 137 nouvelles arrivées, portant le total en fin d'année à 171, dont 90 logés par l'Hospice général au centre de l'Etoile.

Le transfert de la responsabilité (hébergement et prise en charge éducative) des RMNA de l'Hospice général à la Fondation officielle de la jeunesse (FOJ), décidé par le Conseil d'Etat début 2020, avait déjà pris du retard du fait de la crise sanitaire dû au COVID-19. Dans une situation d'augmentation importante du nombre d'arrivées, le transfert s'est avéré complexe et n'a pu être réalisé pour l'ensemble des RMNA présents dans le canton.

Le modèle cantonal de prise en charge des RMNA doit être adapté à la lumière de ces réalités, ce d'autant plus que le terrain sur lequel s'élève le centre de l'Etoile doit être rendu à son propriétaire fin 2023.

S'agissant de l'intégration professionnelle, la situation est favorable avec 27,4% des permis F qui exerçaient une activité lucrative en 2022 contre environ 17,3% en 2017.

Canton de Genève - évolution 2017-2022 de la part du «taux d'activité» des personnes de 18- 64 ans avec activité lucrative, au 31.12 de chaque année, source : SEM



La réorganisation de la fonction Aide aux migrants afin de correspondre au mieux aux besoins du plan cantonal de l'Agenda Intégration Suisse (AIS), qui a pour objectif l'intégration rapide et durable des personnes migrantes, s'est achevée au début de l'année. Les arrivées de personnes en provenance d'Ukraine (permis S) et d'autres pays (filère asile) ont toutefois montré la nécessité de pousser cette réorganisation plus avant.

Le dispositif de primo-information (destiné à toutes les personnes arrivant à Genève) a organisé 267 ateliers à destination de 684 personnes.

Selon les données du bureau de l'intégration des étrangers (BIE), 2 500 personnes étaient éligibles à l'AIS (41% admis provisoirement et 59% réfugiées et réfugiés), dont environ 50% de mineurs.

Dans ce cadre, l'Hospice général est « case manager » pour les thématiques de l'intégration sociale, de l'intégration professionnelle et de l'intégration sociale spécifique. Un travailleur social référant ou une travailleuse sociale référante accompagne chaque personne ou groupe familial dans son parcours d'intégration sociale et mobilise des ressources complémentaires (internes et externes) sur les autres thématiques.

Le service d'insertion professionnelle de l'Hospice général a accompagné 260 adultes dans une mesure d'intégration professionnelle alors que 78 personnes temporairement ou définitivement éloignées des filières classiques de l'emploi ou de la formation étaient concernées par des mesures d'intégration sociale spécifique (santé-social).

Par ailleurs l'Hospice général a maintenu ses efforts visant à insérer les migrants non éligibles à l'AIS.

Le nombre de personnes étrangères sans permis de séjour (ETSP) a diminué de 64 en 2022 (634 au 31 décembre). Il n'en demeure pas moins que la pression sur l'Hospice général pour leur prise en charge est constante (personnes en très mauvaise santé et avec des besoins en logement).

Activités seniors (pas de politique publique financée)

Les activités en faveur des seniors ont pleinement repris au cours de l'année écoulée après 2 années difficiles du fait des mesures sanitaires en lien avec le COVID-19.

Le centre d'animation pour seniors a complètement rouvert ses portes et repris toutes ses activités de lutte contre l'isolement. Un événement visant l'activation du pouvoir d'agir des seniors par l'engagement social (« Innovathon seniors ») a notamment été organisé et permis l'émergence de projets à portée sociale.

La maison de vacances de la Nouvelle Roseraie (VD) a graduellement retrouvé son public. Depuis l'inscription des maisons de vacances de l'Hospice général dans le règlement d'application de la loi sur l'organisation du réseau de soins en vue du maintien à domicile, du 10 mars 2021 (RORSDom; rs/GE K 1 04.01), en tant que structures intermédiaires, l'Hospice général poursuit ses discussions avec la direction générale de la

santé (et Pro Senectute) en vue de la reprise de l'exploitation de la Nouvelle Roseraie par cette dernière.

Au niveau institutionnel

35 000 personnes (aide sociale, asile et permis S) sont aidées financièrement par l'Hospice général, soit environ 7% de la population du canton.

En septembre-octobre, l'Hospice général a lancé sa deuxième campagne publique #ça peut arriver¹, toujours avec l'objectif de déstigmatiser les bénéficiaires de l'aide sociale et de faire mieux connaître les activités de l'institution (plus de 400 affiches à travers le canton, posts sur les réseaux sociaux, mini-site avec courtes vidéos de témoignages de bénéficiaires et de collaboratrices et collaborateurs expliquant leur métier).

L'Hospice général a également lancé sa nouvelle stratégie 2023-2027² qui s'inscrit dans la continuité de la précédente. L'Hospice général a identifié 4 enjeux prioritaires : accompagner les personnes en situation de précarité au plus près de leurs besoins; travailler en réseau et en partenariat; construire avec ses collaboratrices et collaborateurs; et fonctionner de manière efficace et responsable. La stratégie n'omet pas non plus de fixer des objectifs de développement durable et de transition énergétique, telle notamment la rénovation du parc immobilier de rapport.

L'année sous revue marque également la fin de la période du contrat de prestations 2019-2022. La réserve opérationnelle au 31 décembre 2022, après restitution de la part due à l'Etat, s'élève à 11,1 millions de francs.

En 2022, un effort de recrutement a été mené afin d'encadrer et soutenir l'ensemble des activités institutionnelles, que ce soit sur le plan de la crise migratoire mais également au niveau de l'accompagnement social. Ainsi, l'Hospice général a réussi en quelques mois à recruter, engager et former 237 collaboratrices et collaborateurs, soit deux fois plus qu'en temps normal sur une année. Parmi les nouvelles et nouveaux membres du personnel, 114 sont issues du chômage, ce qui représente 48% des engagements 2022.

Au bénéfice de ces explications, nous vous remercions, Mesdames et Messieurs les Députés, de réserver un bon accueil au présent projet de loi.

¹ Voir le site de la campagne : <https://www.hospicegeneral.ch/fr/capeutarriver>.

² Stratégie 2023-2027 de l'Hospice général : https://www.hospicegeneral.ch/sites/default/files/articles/files/strategie_hg_23_27.pdf

Annexes :

1) *Rapport d'activités annuel 2022*

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2022/>

2) *Statistiques et indicateurs 2022*

<https://rapportsannuels.hospicegeneral.ch/2022/statistiques-et-indicateurs/>

Nota bene : Les annexes sont dématérialisées et uniquement accessibles par lien url (voir ci-dessus). Cette pratique fait suite à la volonté du Conseil d'Etat de réduire le nombre de publications et autres imprimés au bénéfice de publications électroniques.